

PIERRE DUBUC, *Le droit au revenu de citoyenneté : entre la gauche et la droite*, Montréal, Éditions du Renouveau québécois, 2016, 57 pages

Nicolas Léveillé

Volume 12, numéro 1, automne 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/86840ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (imprimé)

1929-5561 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Léveillé, N. (2017). Compte rendu de [PIERRE DUBUC, *Le droit au revenu de citoyenneté : entre la gauche et la droite*, Montréal, Éditions du Renouveau québécois, 2016, 57 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 12(1), 7-7.

suite de la page 6

Militant de Québec solidaire, Pelletier reprend dans son second texte, un thème qu'il a déjà abordé en 2010 dans son livre *Croisements littéraires et politiques*, celui d'un courant nationaliste identitaire présent au PQ qui conduirait fatalement à l'islamophobie. Il va même jusqu'à affirmer que l'attentat à la mosquée de Québec est en quelque sorte la «tragédie annoncée» par des années de politique identitaire au Parti québécois.

Cette «obsession identitaire» va réapparaître en 2007 avec la publication du *Nous* de Jean-François Lisée et celle de *La dénationalisation tranquille* de Mathieu Bock-Côté que Pelletier qualifie (tout comme en 2010!) de «sorte de singe savant», véritable réincarnation d'un Maurice Barrès dont il reprend le discours ethniciste.

Quant au *Nous* de Lisée, c'est un «nous rabougri», rappelant les vieilles doctrines de l'Union nationale, un *Nous* à l'opposé de celui d'Edwy Plenel, le penseur souriant de la gauche multiculturaliste à laquelle Pelletier appartient.

L'auteur considère que ce nationalisme identitaire, porté par Bock-Côté et Lisée, a constitué un réel virage au sein du mouvement souverainiste et qu'il a trouvé sa concrétisation dans le projet de Charte des valeurs auquel il a servi de fondement idéologique. Il juge également que ce projet de loi envisagé du seul point de la laïcité est «inutile et discriminatoire» et qu'il n'est somme toute qu'un projet de loi pour les «incommodés». Entendez ici la majorité francophone. Pelletier termine en accusant le PQ d'être intolérant

à l'égard de l'Autre, particulièrement les musulmans, et que cette intolérance reposerait sur la peur de l'Autre. Il conclut en disant que ce n'est pas par une Charte, mais plutôt en agissant sur le terrain social que le vivre-ensemble sera le mieux assuré.

Ce texte de Jacques Pelletier aurait pu tout aussi bien être écrit par Philippe Couillard ou par Justin Trudeau. Même analyse, même rhétorique accusant le PQ d'avoir soufflé sur les braises de l'intolérance. Même refus de reconnaître la légitimité de la nation québécoise à disposer de son avenir en matière de laïcité et même mépris vis-à-vis cette majorité francophone que Pelletier qualifie de «rabougris et d'incommodés».

Comme tout bon socialiste, l'auteur condamne le nationalisme identitaire (sauf peut-être les nationalismes arabes!) et ne semble pas réaliser que cette intransigeance en fait un allié objectif de ce même néolibéralisme qui a détruit l'université. Pas toujours facile de se tenir à gauche.

Pelletier aurait également eu intérêt à résumer le livre de Jean Birnbaum *Un silence religieux* auquel il fait référence dans une note en bas de page. Il aurait pu ainsi nous dire à quel point la gauche sous-estime la religion comme puissance politique et que de s'aveugler devant la montée de l'islamisme, dénote une mentalité bien occidentale, celle de pays laïques où la religion a été écartée du pouvoir politique. Ce qui pour Birnbaum revient à faire preuve d'ethnicisme... ❖



PIERRE DUBUC
LE DROIT AU REVENU DE CITOYENNETÉ :
ENTRE LA GAUCHE ET LA DROITE
 Montréal, Éditions du Renouveau québécois, 2016,
 57 pages

Pierre Dubuc, directeur et rédacteur de *l'Aut'journal*, aborde deux thèmes dans son dernier ouvrage: le précarité et le revenu de citoyenneté. Précarité est un néologisme introduit par l'économiste britannique Guy Standing. Combinaison des mots précarité et prolétariat, ce terme désigne une classe socioéconomique émergente en Occident. Composée d'individus «qui vivent une insécurité chronique» (p. 24), cette nouvelle classe serait le résultat des politiques néolibérales adoptées au cours des dernières décennies.

La ratification de traités de libre-échange ayant permis la délocalisation de plusieurs activités économiques, les «membres de la classe ouvrière déclassés par la fermeture de leurs usines» (p. 25) se sont vus contraints d'accepter des conditions de travail de plus en plus flexibles. On a ainsi constaté une augmentation de la prévalence d'emplois autrefois atypiques: travail autonome, emplois à temps partiel ou contrats à durée déterminée.

Alors que la flexibilisation du marché du travail contribuait à la déliquescence de la classe moyenne, des politiques complaisantes, adoptées par des gouvernements successifs, ont permis à quelques-uns d'amasser une fortune hors de portée de l'État.

Selon l'auteur, notre filet social ayant été bâti alors que le salaire traditionnel était l'un des principaux modes de redistribution de la richesse, cette nouvelle réalité le rend de moins en moins apte à jouer son rôle. Il considère que «[dans] ces conditions, pour les travailleurs et le précarité, un revenu de base est essentiel». Cette option est d'ailleurs envisagée à divers endroits en Occident. Il présente les formes que pourrait prendre ce revenu de base. À ce sujet, deux écoles de pensée semblent s'opposer, chacune en proposant sa propre formule. Dubuc les nomme respectivement allocation universelle et revenu minimum garanti. Alors que la première serait un versement fait systématiquement à chaque citoyen, l'autre serait modulé en fonction du revenu du bénéficiaire.

Puisque ce projet peut paraître financièrement irréaliste, Dubuc présente divers éléments qui permettraient d'en mitiger le coût: l'abolition de divers programmes sociaux rendus inutiles, une réforme de la fiscalité, la réduction des coûts administratifs et la réduction des coûts liés à la pauvreté. Il ne nous offre toutefois presque aucune donnée pour étayer

ses propositions, mis à part un article de Forget, qui s'est penchée sur une étude menée au Manitoba dans les années 1970. Le gouvernement avait alors testé une forme de revenu de base dans la ville de Dauphin et avait collecté des données durant quelques années. En étudiant ces données, Forget a constaté une diminution de la fréquentation hospitalière et une augmentation de la persévérance scolaire. Dubuc fait malheureusement une lecture superficielle de cette étude et le lecteur intéressé est invité à consulter l'original. En effet, l'auteure, en plus des résultats de l'expérience de Dauphin, offre une revue nuancée de diverses expériences menées sur le revenu de base.

En définitive, outre la brève présentation sur le précarité, l'élément le plus intéressant de cet ouvrage est sans contredit sa préface rédigée par Gabriel Ste-Marie. Elle peut être vue comme une mise en garde. Il note que «[...] si le Québec voulait instaurer un revenu citoyen, il devrait rapatrier le programme de l'assurance-emploi [...]» (p. 10), ce qui requerrait un amendement constitutionnel, donc l'aval d'au moins sept provinces représentant plus de la moitié de la population de la fédération. Une telle concertation est chimérique. Toutefois, la décomposition de la classe moyenne et l'avènement du précarité pourraient amener l'État central à instaurer un revenu de base. Il pourrait alors très bien négocier des ententes à la pièce avec les provinces comme il l'a fait dans l'affaire récente des transferts en santé, réduisant par le fait même le pouvoir de notre État sur notre territoire tout en consolidant le sien. Un tel développement, nous éloignant de notre but, est à éviter.

On peut aussi y voir une opportunité. Nous pourrions prendre l'initiative, instaurer un revenu de base et placer l'État central face au fait accompli. Il faudrait toutefois s'assurer que cette mesure servirait véritablement l'intérêt de la Nation.

Nicolas Léveillé

Doctorant en ingénierie financière, HEC